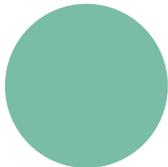




Projet de
futur centre
de traitement
des déchets
ménagers
à Romainville
/ Bobigny



Synthèse du dossier
de concertation
JUN 2017

Sommaire

PARTIE 1 LE CONTEXTE DU PROJET

- 3 Présentation du Sycotm et de son réseau d'installations
- 4 Le centre existant à Romainville, maillon essentiel du réseau d'installations du Sycotm
- 4 Un réseau d'installations amené à évoluer
- 5 Présentation du centre actuel à Romainville
- 7 Un environnement en pleine mutation

PARTIE 2 LE PROJET

- 8 Pourquoi ce projet ?
- 8 Communes concernées par le projet et bassins versants
- 9 Le dimensionnement du projet
- 10 Tonnages à réceptionner sur le bassin versant de Romainville
- 10 Les caractéristiques essentielles du projet
- 13 Calendrier prévisionnel
- 13 Coût estimatif

PARTIE 3 CONCERTATION PRÉALABLE

- 14 Calendrier prévisionnel et modalités de la concertation préalable
- 14 Dispositif d'information et participation du public prévus à partir du 19 juin 2017



Ce document s'inscrit dans le cadre de la concertation préalable autour du projet de futur centre de traitement des déchets ménagers à Romainville / Bobigny. Il vise à informer le lecteur des objectifs, caractéristiques et solutions techniques envisagées pour le projet, ainsi que des modalités de la concertation préalable. Cette synthèse constitue la version simplifiée du dossier de concertation, document référence d'une soixantaine de pages. Le dossier de concertation et sa synthèse sont disponibles sur le site internet du projet et en version papier dans les locaux du Sycotm, 35 boulevard de Sébastopol à Paris.

I. LE CONTEXTE DU PROJET

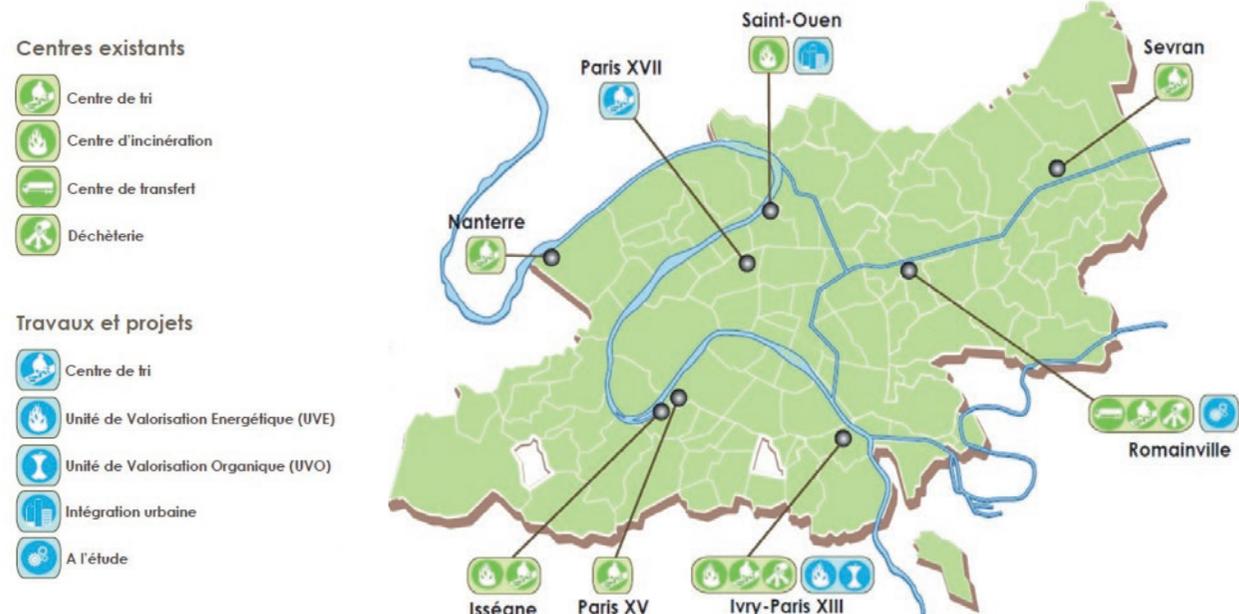
A. Présentation du Syctom et de son réseau d'installations

Le Syctom, l'agence métropolitaine des déchets ménagers, traite et valorise pour le compte de ses collectivités membres, les déchets du territoire le plus peuplé et le plus dense de France. Il figure parmi les plus importantes entités européennes en charge du traitement des déchets ménagers. Le Syctom conduit son action de service public autour de deux missions complémentaires : **la prévention et la sensibilisation des habitants** en lien étroit avec ses collectivités adhérentes d'une part, **le traitement des déchets ménagers et leur valorisation** sous forme de matières et d'énergie d'autre part.

Le Syctom traite les déchets ménagers de 84 communes réparties sur 11 territoires du Grand Paris et une Communauté d'Agglomération Versailles Grand Parc située dans le département des Yvelines (hors métropole). Ces communes sont réparties sur 5 départements : Paris, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne, Yvelines, et représentent près de 6 millions d'habitants. Chaque année, le Syctom traite environ **2,3 millions de tonnes de déchets ménagers et assimilés**. Il dispose de **9 unités de traitement** (3 unités de valorisation énergétique, 6 centres de tri de collectes sélectives multimatériaux - 1 centre en construction et 1 centre de tri à déconstruire), et par ailleurs, d'un **centre de transfert des ordures ménagères résiduelles**, et d'un **réseau de déchèteries**.

Les installations de traitement de déchets du Syctom

Février 2016



Le Syctom assure la réception, le traitement et la valorisation :

► **Des ordures ménagères résiduelles (OMR)**, qui **représentent près de 82% des déchets qu'il gère** et sont principalement traitées dans ses centres de valorisation énergétique à Issy-les-Moulineaux (Isséane), à Ivry/Paris XIII et à Saint-Ouen. En complément, le Syctom fait appel à des centres d'incinération extérieurs à son territoire, et en dernier recours, aux centres d'enfouissement (« mise en décharge »).

► **Des papiers et emballages issus de la collecte sélective (encore appelés « collectes sélectives multimatériaux »)**, à l'exception du verre qui rejoint directement les entreprises de la filière de recyclage, sans transiter par les installations du Syctom. Les collectes sélectives multimatériaux, sont principalement traitées par le Syctom dans les centres de tri situés à Issy-les-Moulineaux, Ivry/Paris XIII, Nanterre, Paris XV, Sevrans et Romainville, et en complément, dans des centres extérieurs. Au sein des centres de traitement, ces collectes sont triées et séparées par types de matériaux en vue de leur recyclage.

D'ici à 2022, tous les centres du Syctom seront adaptés à l'extension des consignes de tri à l'ensemble des emballages plastiques.

▀ **Des objets encombrants** (qui comprennent les déchets collectés en porte-à-porte ou en déchèteries, les dépôts sauvages et les déchets des services techniques). La plupart des objets encombrants du territoire est traitée par le Syctom dans **des centres privés de tri d'encombrants**, l'autre partie est directement gérée par les **collectivités en charge de la collecte**. Les déchets sont triés et séparés par types de matériaux en vue de leur recyclage.

▀ **Des biodéchets**. Pour répondre aux besoins de son territoire et en complément de son soutien au compostage de proximité, le Syctom accompagne financièrement et techniquement les expérimentations de collecte séparative des biodéchets et développe des solutions de traitement.

Le territoire du Syctom s'organise en bassins versants, en fonction des gisements de déchets. Le « gisement » est la quantité, répartie par nature, des déchets ménagers collectés sur un territoire défini. Dans une logique de proximité géographique, pour limiter les transports et réduire l'impact environnemental des activités, chaque bassin versant est associé à un centre de réception/traitement ou transfert.

B. Le centre existant à Romainville, maillon essentiel du réseau d'installations du Syctom

Les installations du Syctom fonctionnent en réseau, dans un objectif d'**optimisation** de la gestion des déchets au niveau global. Ce fonctionnement permet de répondre aux besoins à l'échelle du Syctom, aux variations de production de déchets dans le temps, mais aussi à l'indisponibilité ponctuelle de certaines installations (le plus souvent, programmée, notamment pour maintenance).

Au sein de ce réseau d'installations, **le centre de transfert d'ordures ménagères résiduelles (OMR) du site du Syctom à Romainville** a pour fonction de réguler les flux de déchets, et de réduire les distances parcourues par les camions-bennes. Après réception sur site, les OMR sont transférés depuis Romainville, vers :

- ▀ les **3 centres de valorisation énergétique du Syctom** (Ivry/Paris XIII, Saint-Ouen, et Isséane à Issy-les-Moulineaux) ;
- ▀ des **centres d'incinération extérieurs** ;
- ▀ ou, en dernier recours, des **installations de stockage de déchets non dangereux (ISDND)**.

La valorisation de ces déchets dans les unités de valorisation énergétique permet de **produire de l'énergie** renouvelable ou de récupération (chaleur et électricité). Le Syctom produit notamment une part importante (plus de 47 %) de la chaleur distribuée par la Compagnie parisienne de chauffage urbain (CPCU), correspondant au chauffage de 300 000 équivalents-logements.

En 2016, le centre de transfert à Romainville a réceptionné 373 000 tonnes d'OMR, dont 73 273 tonnes ont été trans-

férées vers l'unité d'incinération d'ordures ménagères (UIOM) de Saint-Ouen, 66 017 tonnes vers l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE) Isséane à Issy-les-Moulineaux, et 158 126 tonnes à l'UIOM Ivry/Paris XIII.



Représentation des quantités d'OMR transférées depuis Romainville vers les centres du Syctom et des installations extérieures à son réseau

Toutefois, une partie des communes du territoire déverse toujours directement en décharge, sans transiter par le centre à Romainville.

C. Un réseau d'installations amené à évoluer

Plusieurs changements d'envergure des installations sont attendus dans les prochaines années, amenant à modifier la gestion actuelle du réseau du Syctom et ont par conséquent un impact sur le devenir du centre du Syctom à Romainville/Bobigny.

▀ **Centre Ivry/Paris XIII : une réduction de moitié de la capacité de l'UVE d'ici 2023.** Cette réduction de capacité de l'UVE modifiera radicalement le dimensionnement de ce centre pour le traitement des OMR. Or, aujourd'hui, c'est l'installation qui réceptionne **la quantité la plus importante d'OMR en provenance de Romainville.**

► Réflexions sur le devenir de Saint-Ouen en 2030.

Considérant le principe de solidarité et de fonctionnement en réseaux à l'échelle du Sycdom, la décision qui sera prise sur l'ampleur de la capacité et la nature du traitement des OMR du futur centre à Romainville / Bobigny (voir partie sur les solutions techniques) aura des **impacts sur la capacité future de l'installation de Saint-Ouen**, pour laquelle des décisions importantes sur son évolution interviendront d'ici à 2030.

► Parmi les autres évolutions sur les projets d'installations de traitement : la mise en service industrielle du futur centre de tri de collectes sélectives de Clichy-Batignolles à Paris 17ème, de grande capacité et entièrement automatisé, est projetée à l'horizon 2019 dans le futur éco-quartier Clichy-Batignolles.

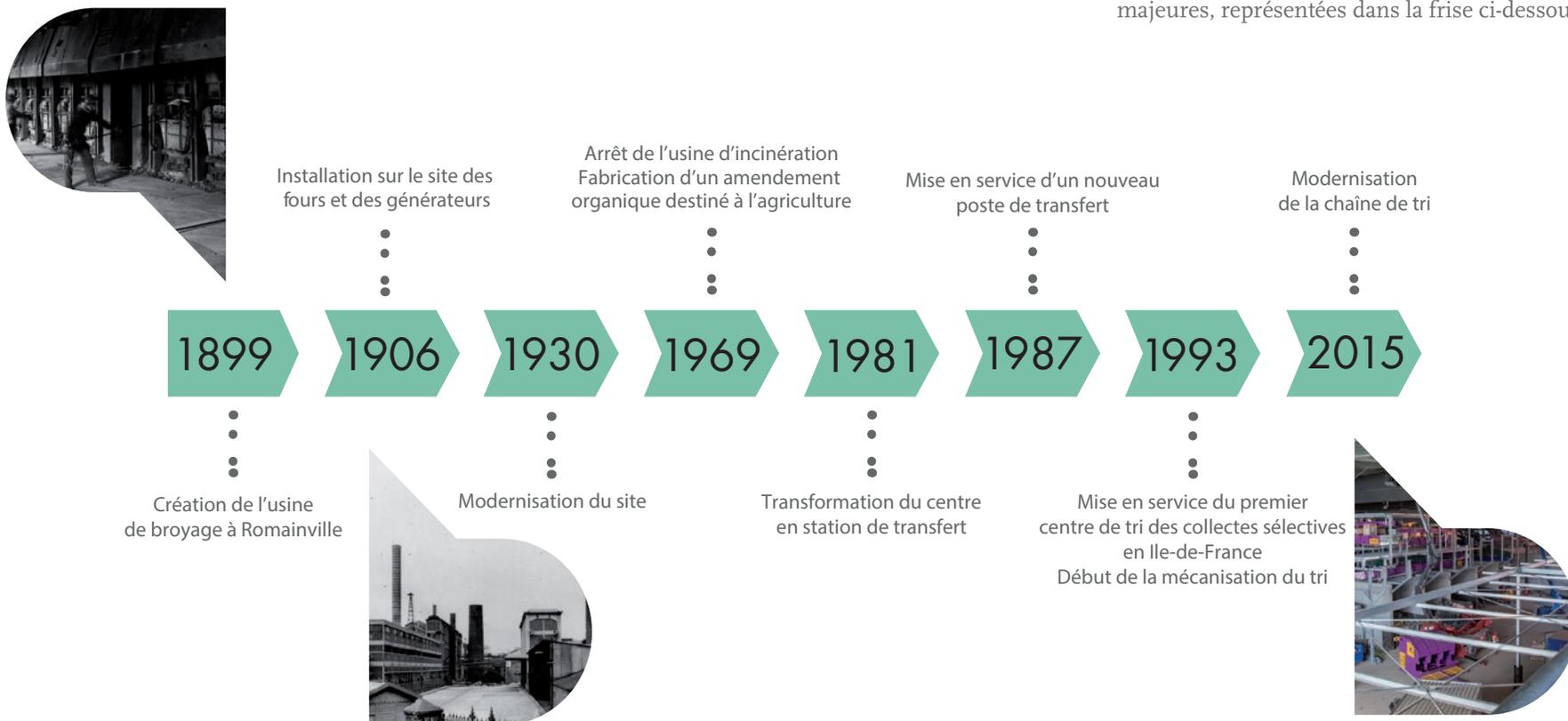
Les centres de tri à Paris 15ème et à Nanterre verront leur capacité augmenter d'ici à 2020, le centre de tri d'Ivry/Paris XIII sera fermé pour permettre le développement du nouveau projet sur ce site et enfin une réflexion d'évolution est en cours concernant le centre de tri d'Isséane.

D. Présentation du centre actuel à Romainville

• L'histoire du site

Situé en Seine-Saint-Denis, à trois kilomètres à l'est de Paris, le centre actuel situé à Romainville / Bobigny est le **premier centre de tri de collectes sélectives multimatériaux** de grande capacité créé en France (en 1993).

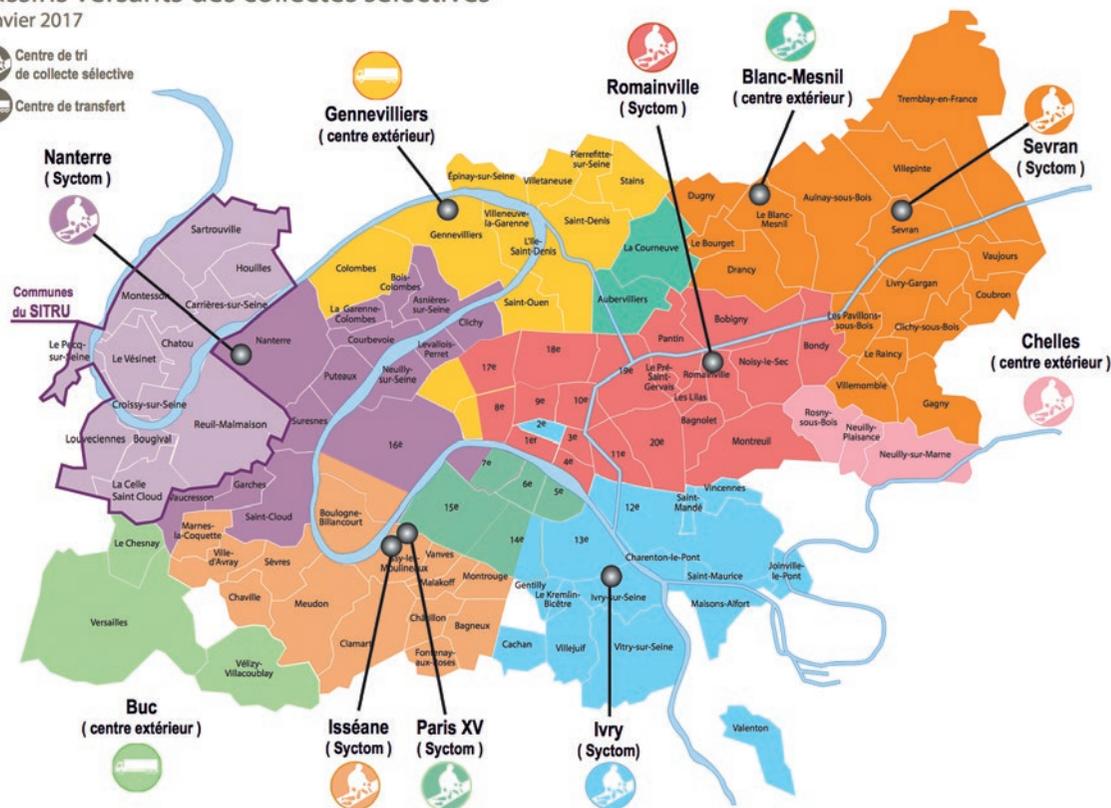
Ce centre multifilière fait partie des trois sites historiques toujours en activité. Son histoire remonte à la fin du XIXe siècle, date de création par la ville de Paris de quatre usines de broyage destinées à traiter les déchets de la capitale. Au cours de son histoire, le centre a subi des évolutions majeures, représentées dans la frise ci-dessous :



Bassins versants des collectes sélectives

Janvier 2017

-  Centre de tri de collecte sélective
-  Centre de transfert



• Présentation de la situation actuelle

Le site actuel à Romainville se compose :

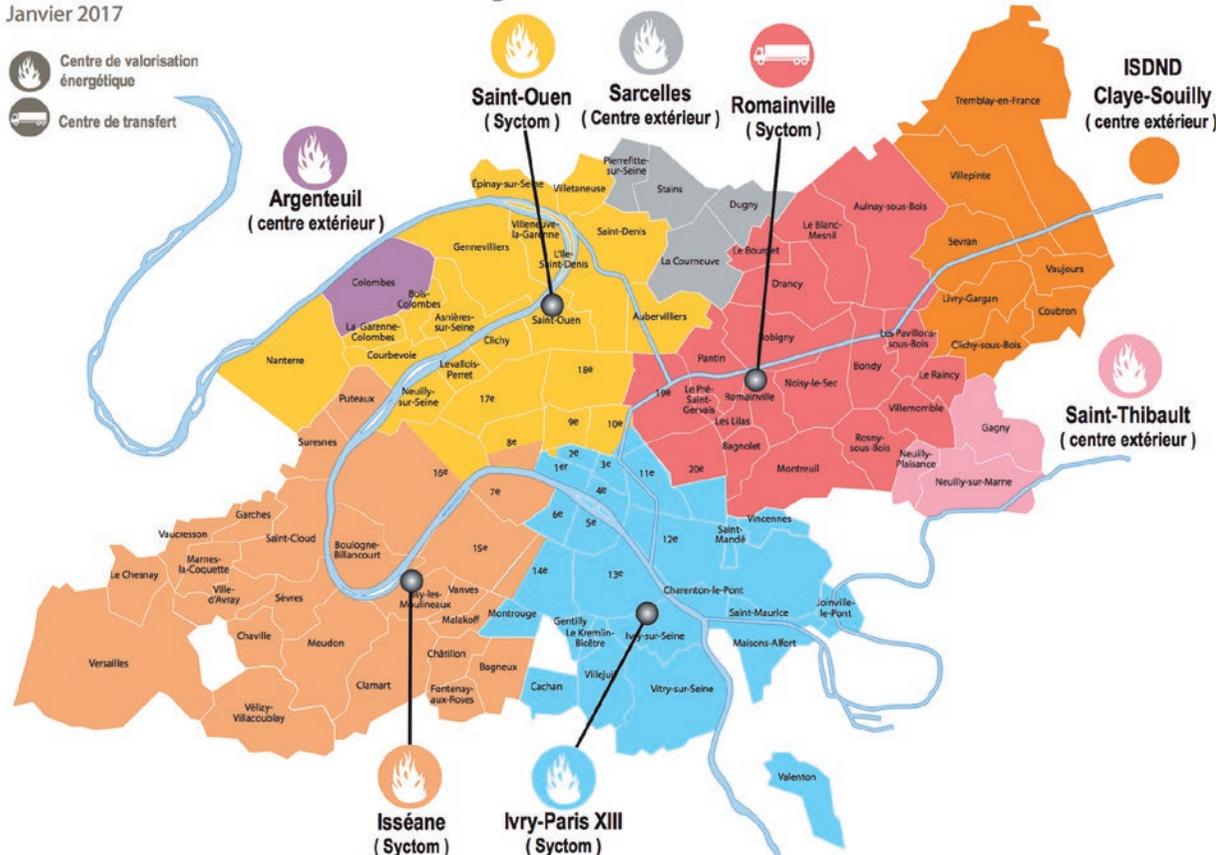
- ▶ D'un **centre de tri de collectes sélectives multimatériaux**, qui dessert aujourd'hui neuf communes de Seine-Saint-Denis (Bagnole, Bobigny, Bondy, Le Pré-Saint-Gervais, Les Lilas, Montreuil, Noisy-le-Sec, Pantin et Romainville) et tout ou partie des arrondissements de l'est parisien suivants : 1er, 3ème, 4ème, 8ème, 9ème, 10ème, 11ème, 17ème, 18ème, 19ème et 20ème. Il peut recevoir **45 000 tonnes par an de déchets issus de collectes sélectives** (42 600 tonnes réceptionnées en 2016). L'installation est adaptée aux nouvelles consignes de tri. Elle peut traiter l'ensemble des emballages en plastique et des petits emballages métalliques.

► D'un **centre de transfert des OMR**, qui réceptionne les collectes traditionnelles de dix-sept communes de Seine-Saint-Denis réparties sur trois Etablissements Publics Territoriaux de la métropole du Grand Paris (Est Ensemble, Paris Terres d'Envol et Grand Paris Grand Est) à savoir les communes suivantes : Aulnay-sous-Bois, Bagnolet, Bobigny, Bondy, Drancy, Le Blanc-Mesnil, Le Bourget, Les Lilas, Les Pavillons-sous-Bois, Le Pré-Saint-Gervais, Le Raincy, Montreuil, Noisy-le-Sec, Pantin, Romainville, Rosny-Sous-Bois et Villemomble, et aussi le 19ème

et une partie du 20ème arrondissement de Paris. Il peut recevoir jusqu'à **400 000 tonnes d'ordures ménagères par an** (373 000 tonnes réceptionnés en 2016, ainsi que 6 300 tonnes de refus de tri de collectes sélectives issus du centre de tri).

► D'une **déchèterie**, accessible gratuitement aux particuliers résidant sur le territoire du Sycotm. En 2016, 6 900 tonnes de déchets destinés à la déchèterie ont été réceptionnés.

Bassins versants des ordures ménagères Janvier 2017



E. Un environnement en pleine mutation

Le quart nord-est métropolitain est amené à connaître de profondes transformations d'ici 2023 :

- Une **urbanisation grandissante**, avec une croissance démographique constante. En effet, le territoire au sud de la Seine-Saint-Denis figure parmi les territoires qui contribuent le plus à la croissance de la population métropolitaine.
- Un **renforcement de son attractivité économique**. Caractérisé par un tissu économique mixte, où les commerces côtoient des activités industrielles et logistique, le territoire est considéré comme un environnement porteur avec une augmentation prévisionnelle de l'emploi dans le secteur privé.
- La **concentration de programmes d'aménagement du territoire, le développement des infrastructures de transport**, ainsi que d'autres services publics structurants. La ZAC de l'Horloge à Romainville et la ZAC Ecocité-Canal de l'Ourcq à Bobigny (projets de quartier urbain mixte) ou encore la création de la gare Bobigny-la-Folie illustrent certaines des modifications du territoire à prévoir dans les prochaines années.



Le site actuel à Romainville est donc localisé sur un territoire en pleine mutation, qui constitue un axe stratégique du fait de la concentration prévue de projets urbains structurants, et de ses opportunités de développement. La réflexion sur le projet à Romainville/Bobigny tient compte de ces mutations, ainsi que des projets d'aménagement qui façonneront l'environnement immédiat du futur centre.



II. LE PROJET

Depuis 2015, le Sycotom a engagé une réflexion sur l'avenir du site à Romainville/Bobigny, en lien étroit avec les acteurs du territoire. **L'objectif est de projeter un nouveau centre à l'horizon 2023** pour remplacer cette installation déjà ancienne et répondre aux besoins de traitement des déchets dans le quart nord-est francilien mettant ainsi fin à la mise en décharge des déchets non dangereux non inertes.

A. Pourquoi ce projet ?

• Pour adapter le centre aux nouveaux objectifs réglementaires

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) pose, depuis 2015, de nouvelles orientations nationales pour la gestion des déchets, dont :

- ▶ la réduction de 10% de la quantité de déchets ménagers et assimilés produit par habitant en 2020 par rapport à 2010 ;
- ▶ l'augmentation de la quantité de déchets faisant l'objet d'une valorisation en orientant vers ces filières respectivement 55% en 2020 et 65% en 2025 des déchets non dangereux non inertes (mise en œuvre notamment d'une meilleure valorisation des emballages) et tri à la source des biodéchets ;
- ▶ l'extension des consignes de tri à l'ensemble des emballages plastiques avant 2022 ;
- ▶ la diminution de 50% par rapport à 2010 des quantités de déchets mis en décharge à l'horizon 2025 ;

- ▶ l'introduction d'un **cadre réglementaire spécifique** pour les unités de **production d'énergie à partir de CSR** (combustibles solides de récupération) afin d'assurer la valorisation énergétique des déchets qui ne peuvent pas être recyclés.

En cohérence avec ces objectifs de réduction, recyclage et valorisation des déchets, le Sycotom prévoit de renforcer ses activités de prévention et de sensibilisation, mais aussi d'adapter ses installations, comme c'est le cas avec le projet de futur centre de traitement à Romainville / Bobigny qui comprend l'accueil des biodéchets et permet d'accompagner la montée en puissance des collectes sélectives multimatériaux.

• Un centre de transfert en fin de vie

Si les équipements du centre de tri de collectes sélectives multimatériaux de Romainville ont été modernisés en 2015, **la partie centre de transfert des ordures ménagères résiduelles est aujourd'hui vieillissante**. La reconstruction du site s'avère donc nécessaire. Elle permettra également d'améliorer l'intégration urbaine et architecturale du centre d'une part, et de mettre en œuvre le transport alternatif par voie fluviale pour les flux sortants d'autre part, en utilisant le passage existant sous l'ex-RN3 reliant la parcelle du centre existant au terrain dit « MORA-LE-BRONZE » situé en bordure du canal de l'Ourcq.

Le projet répond ainsi à trois objectifs :

Objectif n°1 : Inscrire le projet dans l'évolution de la réglementation

Objectif n°2 : Répondre aux besoins de traitement des déchets du quart nord-est francilien

Objectif n°3 : S'inscrire dans la gestion des déchets à l'échelle du Sycotom

B. Communes concernées par le projet et bassins versants

Les communes concernées par le projet sont celles allant déverser sur site les collectes sélectives multimatériaux d'une part, et les ordures ménagères résiduelles sur le site d'autre part ; périmètres appelés bassins versants.

- ▶ le **bassin versant des collectes sélectives multimatériaux** du projet comprend neuf communes de Seine-Saint-Denis (Bagnole, Bobigny, Bondy, Le Pré-Saint-Gervais, Les Lilas, Montreuil, Noisy-le-Sec, Pantin et Romainville) et tout ou partie de dix arrondissements de l'est parisien.
- ▶ le **bassin versant des ordures ménagères résiduelles** du projet comprend le bassin versant actuel (voir page 7) auquel s'ajoutent les communes déversant aujourd'hui directement à Claye-Souilly et à Saint Thibaut soit vingt-sept communes de Seine-Saint Denis répartis sur trois Etablissements Publics territoriaux de la métropole du Grand Paris (Est-Ensemble, Paris Terres d'Envol et Grand Paris Grand Est) ainsi que le 19ème et une partie du 20ème arrondissement de Paris.

C. Le dimensionnement du projet

Anticiper l'évolution du gisement est indispensable pour dimensionner les installations de traitement des déchets. Ce gisement évolue dans le temps sur un même territoire **aussi bien en quantité qu'en qualité**. La quantité dépend étroitement du nombre d'habitants et d'usagers du territoire mais aussi de l'évolution des comportements en matière de prévention. La qualité, manière dont le gisement se répartit entre les différents types de collectes, dépend de la réglementation, des évolutions de consommation et du respect des consignes par les habitants.

A titre d'exemple, la création d'une collecte des biodéchets engendre une nouvelle répartition de ce que l'on appelle la fraction organique des ordures ménagères. En effet, on retrouvera cette fraction dans la collecte des biodéchets, et par conséquent, en moindre quantité dans celle des ordures ménagères résiduelles.

De plus, pour appréhender l'évolution de la quantité, **le Syctom suit les évolutions démographiques sur ses territoires et envisage les dynamiques possibles d'évolution de population** (de 5,76 millions d'habitants en 2015 à 5,9 millions d'habitants en 2023). Sur cette base, il actualise régulièrement ses prévisions d'évolution de gisement à court et moyen terme.

Les prévisions comportent une part d'incertitude mais n'en demeurent pas moins indispensables pour **prévoir les évolutions de capacités d'installations de valorisation et de traitement**. En effet, le Syctom compare ses prévisions d'évolutions du gisement aux capacités des installations disponibles et adapte son parc d'installations

en conséquence. **Le fonctionnement en réseau des installations implique nécessairement qu'un choix effectué sur l'une des installations ait un retentissement sur le fonctionnement de l'ensemble.**

• Constats et évolution des performances de collectes

Une première échéance, à 2023, a été plus particulièrement étudiée par le Syctom car elle est **relative à la mise en service de ses nouvelles installations à Ivry-Paris XIII**. La refonte du site à Romainville/Bobigny implique d'effectuer des prévisions à plus long terme : la date de 2030 a été retenue comme seconde échéance pertinente pour le dimensionnement du projet.

Ainsi **pour 2023**, s'il a été constaté ces dernières années que la progression de la part du gisement dirigée par les habitants vers les collectes sélectives a été plus faible qu'espéré, le Syctom reste confiant sur l'obtention des performances initialement prévues.

Pour 2030, de par l'action de ses adhérents, le Syctom prévoit des résultats encore améliorés en termes de déchets détournés des ordures ménagères résiduelles et dirigés vers les collectes sélectives (d'emballages dites « multimatériaux » ou de biodéchets). La mise en place de nouvelles collectes et de nouvelles consignes se traduit par des progressions tout d'abord rapides et significatives mais qui s'infléchissent progressivement par la suite.

• Projections des gisements de déchets ménagers du Syctom à 2023 et 2030

Sur la base des performances estimées en 2023 et 2030, il est possible de déterminer les gisements à traiter

à l'échelle du Syctom, et en fonction des capacités du réseau d'installations, des besoins de traitement éventuels.

| | Situation constatée en 2015 | Situation projetée en 2030 |
|---|---|----------------------------|
| Bassin versant de Romainville pour les collectes sélectives multimatériaux | | |
| Population (hab) | 1 345 674 | 1 455 290 |
| Collectes sélectives multimatériaux (hors verre) (ratio moyen en kg/hab) | 31,5 (ratio variant entre 21,6 et 35,9) | 40 |
| Verre (ratio moyen en kg/hab) | 20,3 (ratio variant entre 9,6 et 29,9) | 25 |
| Bassin versant de Romainville pour les OMR et les biodéchets | | |
| Population (hab) | 1 260 406 | 1 370 822 |
| Biodéchets (kg/hab) | 0 | 30 |
| Ordures Ménagères résiduelles (ratio moyen en kg/hab) | 326,4 (ratio variant entre 300,6 et 378,6 selon les territoires) | 260 |
| Total Déchets Ménagers et Assimilés - DMA (kg/hab) | 378,2 | 355 |

En 2023

La performance en OMR est de 287 kg/hab/an et au regard de la population sur le territoire du Syctom, le gisement à traiter est de l'ordre de 1,695 millions de tonnes d'OMR par an.

Tenant compte du dimensionnement de ses installations de traitement des OMR à l'horizon 2023 (**1 450 000 tonnes** de capacité répartie comme suit : 600 000 t/an à Saint-Ouen, 500 000 t/an à Isséane, 350 000 t/an à Ivry-Paris XIII), des évolutions prévisionnelles de la population, des ratios de tri et des effets attendus de la prévention, le Syctom considère **qu'un déficit de capacité de traitement des OMR d'environ 250 000 tonnes par an est prévisible à l'horizon 2023**. Si l'on ajoute les refus incinérables de tri des collectes sélectives multimatériaux et de tri des objets encombrants (estimés à près de 100 000 tonnes), **ce déficit de capacité s'élève à 345 000 tonnes en 2023**.

En 2030

En appliquant la même méthode et en tenant compte du dimensionnement de ses autres installations de traitement des OMR à l'horizon 2030 (y compris la capacité supplémentaire de l'Unité de Valorisation Organique (UVO) d'Ivry-Paris XIII dont la mise en service industrielle est prévue en 2027), des évolutions prévisionnelles de la population, des ratios de tri et des effets attendus de la prévention, le Syctom considère **qu'un déficit de capacité de traitement des ordures ménagères résiduelles et des refus de tri de plus de 100 000 tonnes par an est prévisible à l'horizon 2030.**

Sans traitement des OMR dans le futur centre à Romainville/Bobigny, ces flux se reporteront sur le réseau d'installations existantes aujourd'hui, y compris les installations de stockage de déchets. La reconstruction d'un site évolutif incluant une capacité de traitement, décidée par le Syctom, vise ainsi à répondre aux besoins du quart-nord est francilien eu égard aux estimations réalisées.

D. Tonnages à réceptionner sur le bassin versant de Romainville

Outre de contribuer à la capacité de traitement du réseau des installations du Syctom, **la vocation du site est aussi de réceptionner les déchets des bassins versants.**

Le Syctom se base sur une **évolution de la population** de 1,24 million d'habitants en 2015 à 1,37 million d'habitants en 2030 sur le territoire. Ainsi, en appliquant les ratios exposés ci-avant, la quantité à réceptionner est de 356 000 tonnes par an.

La baisse programmée du flux d'OMR sera effectivement compensée par la dynamique démographique locale associée à l'élargissement du bassin versant aux communes qui amènent actuellement leurs déchets au centre de stockage à Claye-Souilly. Par conséquent, le futur centre pourra être amené à réceptionner entre 250 000 et 350 000 tonnes par an selon la performance de prévention et de tri des habitants du territoire.

Le Syctom souhaite concevoir un outil à vocation territoriale, intégré dans le réseau de ses installations. Aussi, les hypothèses en termes de tonnage réceptionnés sur le futur site de Romainville/Bobigny (par an) sont les suivants :

- ▶ 60 000 tonnes de **collectes sélectives multimatériaux**
- ▶ 15 à 20 000 tonnes à la **déchèterie** et à la **ressourcerie**
- ▶ 30 à 40 000 tonnes de **biodéchets**
- ▶ 250 à 350 000 tonnes d'**ordures ménagères résiduelles**



E. Les caractéristiques essentielles du projet

• Les invariants du projet

Traitement architectural de qualité et intégration urbaine.

Comme pour toutes les installations du Syctom, le futur centre fera l'objet d'un travail approfondi pour une intégration urbaine, paysagère, et architecturale de qualité. Le Syctom a confié une étude à l'Atelier Parisien d'Urbanisme (APUR) afin de proposer des pistes d'intégration du site au nouveau tissu urbain avoisinant, l'objectif étant de rendre compatibles les fonctions métropolitaines telles que la gestion des déchets avec les projets d'aménagement.

Transport alternatif par voie fluviale. Afin de participer à l'effort collectif de réduction de la pollution et de la congestion urbaine, le Syctom prévoit de renforcer le recours aux modes de transport alternatif à la route dans les prochaines années. Ainsi, considérant que le quart nord-est francilien est une zone de trafic très dense, le transport fluvial est une priorité pour le Syctom. Ce mode de transport sera privilégié pour évacuer les produits et sous-produits issus du site (dans des conteneurs), grâce à la création d'un port sur la parcelle de Mora-Le-Bronze (Bobigny) reliée à la parcelle de Romainville par un passage déjà construit sous l'ex RN3 en bordure du Canal de l'Ourcq. A noter : chaque transport par péniche permet d'éviter 12 - 13 camions.

• Les solutions techniques envisagées par types de flux réceptionnés

Les collectes sélectives multimatériaux. Le futur centre de tri verra sa capacité annuelle de réception et de traitement étendue de 45 000 tonnes à 60 000 tonnes, ce qui nécessitera la réalisation d'une nouvelle chaîne de tri. Cela permettra d'anticiper la progression des collectes sélectives multimatériaux sur les territoires, mais aussi de répondre à l'extension des consignes de tri à l'ensemble des emballages plastiques, puisqu'en plus des bouteilles et flacons, le tri des pots et barquettes et des emballages souples (films) sera généralisé, en cohérence avec les objectifs de la LTECV. Les collectes sélectives seront triées (papiers, cartons, différentes résines plastiques, briques alimentaires, métaux ferreux et non-ferreux) et rejoindront des filières industrielles de valorisation.



Les biodéchets. Le Sycotom estime que 30 à 40 000 tonnes par an de biodéchets pourront être réceptionnées sur le futur centre, ce que ne permet pas le site actuel à Romainville. Le gisement sera conditionné et transféré par voie d'eau vers un centre de méthanisation, sur un site externalisé. Une partie minoritaire de ce gisement

pourrait faire l'objet d'une valorisation organique, grâce à l'implantation sur place d'une installation de compostage, afin de répondre aux besoins locaux en compost (riverains et services techniques municipaux).



Les apports volontaires. La déchèterie sera reconstruite afin de pouvoir accueillir 15 à 20 000 tonnes de déchets déposés par les habitants. Ils seront répartis par catégorie dans des conteneurs en vue de leur recyclage, de leur valorisation ou de leur élimination par des filières spécialisées.

Les objets réemployables. La création d'une ressourcerie permettra le réemploi, après réparation, des objets (petits électroménagers, meubles, luminaires...) déposés par les habitants. L'implantation de cette installation répond aux ambitions du territoire de développer davantage le réemploi, avec le soutien du Sycotom.



• Trois solutions à l'étude pour le traitement des OMR

Le futur centre pourra être amené à réceptionner entre **250 000 et 350 000 tonnes par an** d'OMR. L'objectif est de concevoir une installation évolutive qui permettra d'accompagner progressivement la réduction des quantités réceptionnées sur le site. Trois solutions techniques de gestion des ordures ménagères résiduelles sont envisagées à ce stade du projet.

Solution n°1 - Le transfert des OMR par voie fluviale

Dans le cas de la solution n°1, il s'agit de maintenir la fonctionnalité actuelle de réception et transfert des ordures ménagères collectées, fonctionnalité améliorée par l'usage de la voie d'eau pour le flux sortant (conditionné en conteneurs).

Les OMR réceptionnées sur le site seraient alors **transférées en continu** par voie fluviale vers les installations du Sycotom ou des centres extérieurs (et en dernier recours aux ISDND, installations de stockage des déchets non dangereux). **Ainsi, pour 300 000 tonnes entrantes collectées sur le bassin versant, sortiraient 300 000 tonnes conditionnées en conteneurs, évacués en péniches.**

Solution n°2 - La préparation, le conditionnement des OMR et la constitution d'un stock tampon pour tout ou partie du flux, avant transfert par voie fluviale

De même que pour la solution n°1, cette solution n'intègre pas de traitement des OMR sur le site, mais une préparation sans séparation des OMR, par séchage naturel. L'objectif de cette préparation est de réduire le volume d'OMR et de garantir le stockage, sans nuisance.

Ainsi préparée, une partie du flux d'ordures ménagères serait ensuite **conditionnée sous forme de balles** afin de constituer un stock tampon sur site durant les temps

d'indisponibilité des installations de valorisation énergétique et d'assurer le déstockage des balles d'OMR durant les périodes où les besoins en chaleur sont les plus élevés. Le reste du flux d'OMR, préparés et conditionnés en conteneurs, serait transféré au fil de l'eau.

Solution n°3 – L'implantation d'une chaufferie CSR d'appoint, pour des besoins de chauffage locaux

Il s'agit de procéder à un tri / préparation des OMR réceptionnées afin de **produire un Combustible Solide de Récupération (CSR)** respectant les caractéristiques réglementaires (norme correspondante NF-EN-15359 et décret du 19 mai 2016). Ce CSR alimenterait une **chaufferie, implantée sur site**, qui participerait ainsi partiellement à la couverture des besoins énergétiques du territoire **en appoint** d'une solution géothermie actuellement à l'étude.

Le flux restant de déchets, non valorisé sur le site, serait transféré en continu par voie fluviale vers les autres installations du Sycotom, ou mis en balles afin de constituer un stock tampon permettant de lisser les variations de charge sur les installations de valorisation énergétique.



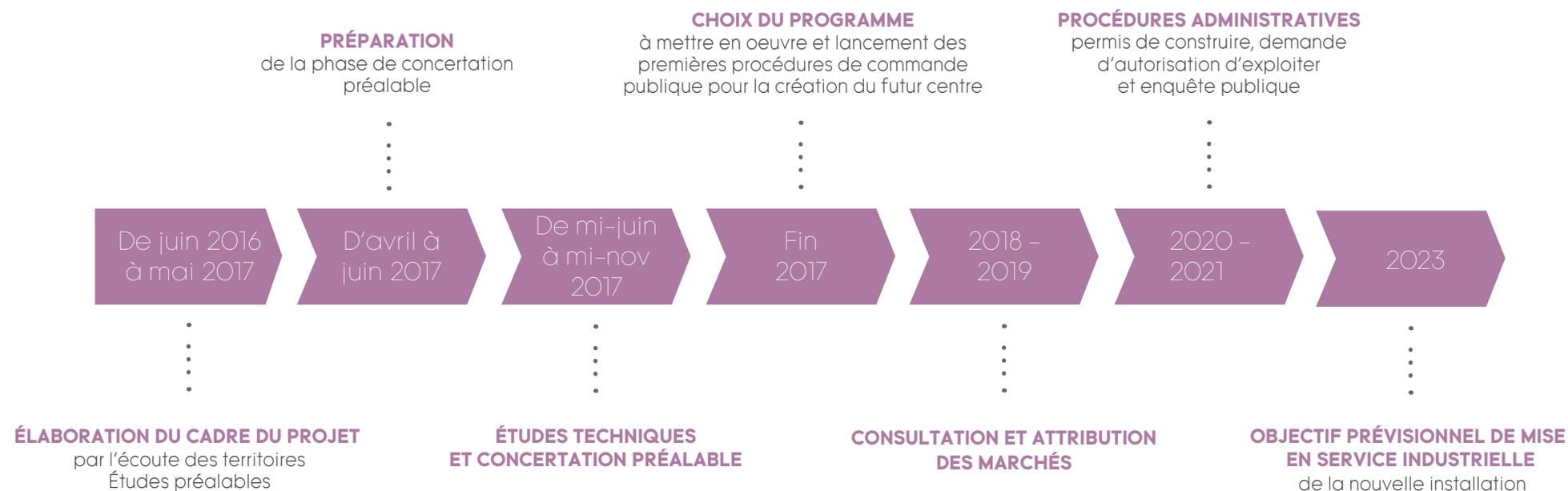
PRINCIPAUX AVANTAGES ET INCONVÉNIENTS DES DIFFÉRENTES SOLUTIONS ENVISAGÉES

Solution 1 - Cette solution permettrait de diminuer la circulation de poids-lourds sur le territoire de la métropole. **Cependant, elle ne s'inscrit pas dans le principe de solidarité territoriale qui prévaut entre les adhérents du Sycotom.** En effet, elle ferait reposer la totalité de la mission de traitement des OMR du quart nord-est francilien sur les autres sites du Sycotom. Ainsi, cette solution ne permet ni de résoudre le déficit de capacité de traitement des OMR à l'échelle du Sycotom, ni de progresser vers son objectif d'arrêt de mise en décharge.

Solution 2 - Cette solution s'inscrit dans les objectifs de fin de mise en décharge et permet une **logistique plus optimale des déchets à l'échelle du Sycotom.** Sa mise en œuvre permettrait au Sycotom d'afficher un objectif de réduction de 50 % du flux d'ordures ménagères résiduelles aujourd'hui mis en décharge. En comparaison avec la solution 1, le flux sortant par voie fluviale serait alors réduit de l'ordre de 30%.

Solution 3 - Cette solution répond aux objectifs de fin de mise en décharge, prend en considération les besoins locaux en matière de gestion des déchets et d'énergie et s'intègre dans une économie de la ressource territorialisée. La production thermique issue de cette chaufferie CSR permettrait ainsi de couvrir les besoins de plus de 12 000 équivalents logements par an. Dans le respect du principe de solidarité territoriale, elle permet également de soulager les autres installations de traitement du Sycotom par un traitement sur place d'une partie du gisement du territoire. Sa mise en œuvre permettrait au Sycotom d'afficher un objectif de réduction de 100% du flux d'OMR aujourd'hui mis en décharge, ce qui permettrait d'augmenter la part d'énergie renouvelable et de récupération (ENR&R) dans le mix énergétique du réseau de chauffage envisagé. **Ainsi, cette solution constitue l'approche la plus intégrée pour ce projet, en complément de la préparation envisagée dans le cadre de la solution n°2.**

F. Calendrier prévisionnel



G. Coût estimatif

En fonction du programme retenu pour la nouvelle installation, la fourchette de l'ensemble de l'opération (bâtiments, infrastructures et procédés de traitement inclus), sera de l'ordre de 250 à 350 millions d'euros.

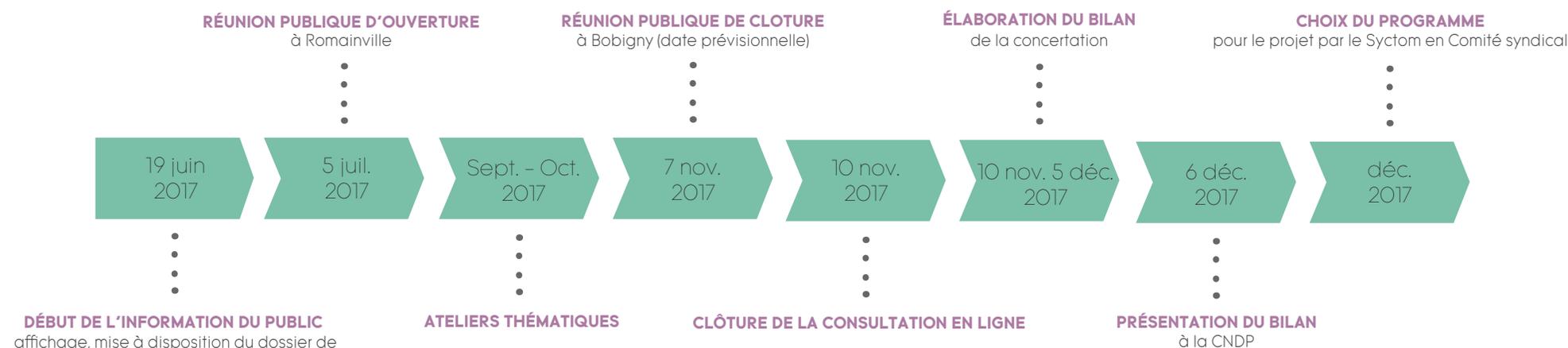
- ▶ Opération intégrant la solution n°1 : 250 à 270 millions d'euros
- ▶ Opération intégrant la solution n°2 : 260 à 290 millions d'euros
- ▶ Opération intégrant la solution n°3 : 300 à 350 millions d'euros



III. CONCERTATION PRÉALABLE

CALENDRIER PRÉVISIONNEL ET MODALITÉS DE LA CONCERTATION PRÉALABLE

La concertation préalable sur ce projet se déroule sur une période significative de cinq mois, à compter de juin 2017, pour une clôture en novembre et un bilan de concertation prévu en décembre 2017. La Commission Nationale du Débat Public (CNDP) a approuvé les modalités de concertation préalable proposées par le Sycotom, ainsi que son calendrier de mise en œuvre.



DISPOSITIF D'INFORMATION ET DE PARTICIPATION DU PUBLIC PRÉVUS À PARTIR DU 19 JUIN 2017

Un site internet dédié au projet (www.projet-romainville-bobigny.sycotom.fr) : il présente le projet, son état d'avancement et constitue le **lieu de publication centralisé de l'ensemble des documents** utiles à la concertation ou produits dans le cadre de celle-ci (études, comptes rendus des Comités de suivi, réunions publiques et ateliers thématiques, etc.). Il permet le **dépôt de contributions et questions relatifs au projet**.

L'exposition itinérante : présentée pour la première fois lors de la réunion publique d'ouverture en juillet, elle deviendra itinérante en septembre et octobre 2017. Animée par les éco-animateurs du Sycotom, elle sera présentée au public ou dans des lieux dédiés à Romainville, Bobigny, Noisy-Le-Sec et Pantin.

La lettre d'information : elle présente le projet, l'état d'avancement des réflexions, revient sur les principaux points de discussion abordés au sein du Comité de suivi et des temps de concertation, et annonce également la tenue des réunions publiques. L'inscription à cette lettre s'effectue sur le site internet du projet.

Affichages réglementaires, et publication d'annonces légales



CONCERTATION PRÉALABLE ENCADRÉE
PAR LA COMMISSION NATIONALE
DU DÉBAT PUBLIC POUR CE PROJET

LE SYCTOM EST SIGNATAIRE
DE LA CHARTE DE LA PARTICIPATION
POUR CE PROJET

WWW.PROJET-ROMAINVILLE-BOBIGNY.SYCTOM.FR

CONTACTS :

JACQUES ROUDIER, GARANT DE LA CONCERTATION :
garant.romainville@gmail.com

EQUIPE PROJET DU SYCTOM :
projetromainvillebobigny@syctom-paris.fr

